

Questions orales

LES PÊCHES

LE BLOCAGE DES TRANSFERTS DE LICENCES—DEMANDE D'EXPOSÉ MINISTÉRIEL

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État (Pêches). J'aimerais lui demander si à la suite de sa réunion de la semaine dernière avec certains ministres des Pêches provinciaux, le ministre fera une déclaration pour assurer certains pêcheurs qui se préparent à la saison prochaine, au sujet du gel des transferts de licence et de la situation en général à l'égard des pêcheurs qui veulent abandonner la pêche et transférer ailleurs leur matériel, etc?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Monsieur l'Orateur, les ministres de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard ont donné leur appui à l'objectif général du programme, tout en reconnaissant les difficultés. Quant à la question du gel des licences, lorsque je l'ai annoncé, j'ai précisé qu'il s'agirait d'une mesure provisoire. Les fonctionnaires des pêches reçoivent actuellement des demandes de transfert, les datent et les conservent dans leurs dossiers en attendant les décisions qui ne seront rendues que dans deux semaines ou plus. Pendant ce temps-là, les commissions d'appel s'organisent pour entrer en fonction, et j'espère rencontrer les députés des provinces Maritimes. Mes collaborateurs me disent que ce sera peut-être demain; j'espère en tout cas que ce sera prochainement.

* * *

[Français]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON DEMANDE SI LE QUÉBEC A CONSULTÉ OTTAWA AU SUJET DES PROBLÈMES RELATIFS AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE ET AU BAS SAINT-LAURENT

M. Albert Bécharde (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale.

Vu l'expiration prochaine, soit le 31 mars 1976, de l'entente spéciale relative au développement de la région du Bas Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, et que de toute évidence les problèmes n'ont pas encore été réglés, le ministre pourrait-il dire à la Chambre et plus spécialement à la population de cette région qui est très désireuse de connaître le sort qui lui est réservé, si les autorités compétentes de la province de Québec ont communiqué avec son ministère, par le truchement des ententes auxiliaires à l'entente générale sur le développement, au sujet du parachèvement de l'œuvre commencée par cette entente moribonde, et dans la négative, est-ce que le ministre accueillerait favorablement une demande en ce sens et l'appuierait avec vigueur au cabinet?

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, effectivement les fonctionnaires du ministère provincial ainsi que ceux du ministère de l'Expansion économique régionale se sont rencontrés à quelques reprises et on exploré ensemble les possibilités soit de mener cette entente, soit d'élaborer une entente auxiliaire dans le cadre de l'entente de développement générale.

[M. MacEachen.]

Nous espérons que des projets pourront être réalisés à cet effet prochainement et que nous pourrions être en mesure d'annoncer ce que pourra contenir une entente spéciale pour continuer et compléter si possible le développement dans cette région de la province de Québec.

* * *

[Traduction]

LA CONSTITUTION CANADIENNE

LA POSSIBILITÉ DE PATRIEMENT PAR ACTION UNILATÉRALE CANADIENNE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, en l'absence du premier ministre et du ministre de la Justice qui prennent part à un safari politique en Colombie-Britannique, je poserai ma question au premier ministre suppléant. Avant que le premier ministre quitte Ottawa, il a déclaré qu'on envisageait une action unilatérale concernant le patriement—et je parle de patriement plutôt que de rapatriement, car il n'y a encore jamais eu de constitution canadienne. Cette suggestion des plus inattendue ayant été considérée comme la plus anticonstitutionnelle qui ait été proférée depuis la naissance de la Confédération, je voudrais lui poser cette simple question; le gouvernement a-t-il chargé le greffier du Conseil privé, ou tout autre représentant de ce Conseil, de demander à des juristes de la Couronne s'il était possible de rapatrier la constitution autrement que par une décision du Parlement de Westminster?

● (1450)

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): J'ignore si on a demandé des conseils à ce sujet. Je me renseignerai.

* * *

LES COALITIONS

COMMISSION BRYCE—LA POSSIBILITÉ D'EXCLUSION DE M. PIERRE NADEAU EN RAISON D'UN CONFLIT D'INTÉRÊTS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. En décembre dernier, un député du parti conservateur a demandé au premier ministre si, à son avis, l'éventualité d'un conflit d'intérêts n'exigeait pas que Pierre Nadeau soit exclu de la Commission Bryce, puisqu'il est directeur de la Banque Royale, elle-même très liée avec la Société Power. Le premier ministre avait alors déclaré qu'il poserait la question au président de cette commission. Une décision a-t-elle été prise, et, dans l'affirmative, quelle a été la recommandation du président?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Pour autant que je sache, monsieur l'Orateur, le président n'a fait aucune recommandation. Je chercherai à connaître ses intentions à ce sujet.

M. Nystrom: Par la même occasion, puisque le député de Prince Edward-Hastings a posé cette question il y a plus de deux mois, et comme on s'inquiète à juste titre du point de vue nettement favorable aux sociétés adopté par la Commission et ses membres, le premier ministre suppléant pourrait-il promettre d'élargir la Commission et d'introduire dans ses rangs des personnes ayant des liens autres qu'avec des sociétés?